

## Education: 10 mille postes créés, 10 millions de dinars de perte dans les établissements éducatifs



"Le ministère de l'Education créera, au cours de cette année, 10 mille postes d'emploi dans toutes les spécialités", a annoncé M. Taïeb Baccouche, ministre de l'Education lors d'un point de presse tenu mardi, 5 avril 2011, au siège de son département. Le ministre a ajouté que les nouveaux postes d'emploi seront créés à travers l'organisation de concours mais également dans le cadre de la décision d'amnistie générale et de la levée des injustices.

Il a souligné que le concours de CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) sera prochainement organisé sous une nouvelle forme, indiquant qu'il sera une sorte d'épreuve scientifique simplifiée qui sera basée sur des critères objectifs et transparents qui garantissent le principe d'égalité dans le recrutement.

Le concours dont l'inscription sera gratuite, tiendra compte de l'année d'acquisition du diplôme, de la nature du diplôme et de la situation familiale et sociale. Le ministre a fait remarquer, par ailleurs, que le problème ne réside pas dans le concours du CAPES en lui même mais dans les dépassements et les nominations illégales et immorales qui s'effectuaient en dehors de ce cadre.

Il a annoncé l'ouverture prochaine de concours sur dossiers pour le recrutement d'enseignants, de surveillants et d'agents administratifs indiquant que le ministère a réalisé une étude globale sur les possibilités effectives dans le domaine de l'emploi qui a révélé que le département est disposé à générer 20 mille nouveaux postes.

Pour ce faire, il convient d'introduire plusieurs réformes dont la réduction du nombre d'élèves dans les lycées et au sein des classes outre le réaménagement du temps scolaire et le non prolongement de l'âge de la retraite.

En ce qui concerne l'examen du Baccalauréat, le ministre a précisé que les préparatifs se poursuivent pour faire réussir ces épreuves nationales en collaboration avec toutes les parties concernées.

Il a indiqué que le nombre des centres de dépôts sera revu à la baisse et que la sécurité sera renforcée dans les centres d'épreuves et les centres de collecte et de correction, relevant que l'allègement du programme du baccalauréat qui sera effectué au cours de cette année n'affectera pas la formation de base des élèves.

Il a ajouté que de nombreux établissements éducatifs ont subi des actes d'incendie et de pillage au cours des événements survenus lors de la révolution, précisant que les dégâts enregistrés dans ces établissements sont estimés à plus de 10 millions de dinars.

M.Taieb Baccouche a insisté sur la nécessité de la neutralité de l'établissement éducatif à l'égard des partis politiques, affirmant que certaines formations politiques ont récemment exploité les établissements éducatifs à des fins partisans. Il a appelé, dans ce contexte, les partis politiques à ne pas intégrer les espaces éducatifs dans leur champ d'action.

A propos de la nomination des directeurs, le ministre a indiqué que le ministère fixera des critères objectives pour accéder à ces postes de responsabilité, ajoutant que les candidatures seront ouvertes pour postuler à cette fonction, que des commissions seront constituées à cette fin et que les résultats seront proclamés en toute transparence.

Par ailleurs, Il a précisé que le port du "niqab" (voile intégral) dans les établissements éducatifs est interdit car "on ne sait pas qui se cache derrière", ajoutant qu'il sera impossible actuellement de consacrer des salles de prières dans les établissements éducatifs d'autant plus qu'on enregistre un grand manque de salles de classes.